

Compte rendu atelier Protection et valeurs de la République

La première réunion des quatre séances prévues de l'atelier, « Protection et valeurs de la République » a eu lieu ce jeudi 18 novembre au matin. Il était présidé par Marie-France Monéger, ancienne directrice de l'IGPN et Jérôme Grondeux en était le secrétaire. Elle a débuté par la présentation du déroulé des travaux

M.F. Monéger et J. Grondeux ont rappelé qu'il était indispensable que l'institution soutienne ses professeurs, mais aussi tous les personnels des écoles et établissements scolaires, en leur apportant protection et sécurité dans l'exercice de leur métier et en toute circonstance, d'où des questions.

Comment faire :

- pour qu'un enseignant n'apparaisse pas seul dans l'éducation à la citoyenneté ?
- pour que l'ensemble de la communauté éducative soit impliqué dans cette éducation ?
- pour que les acteurs de l'Education nationale aient dans cette éducation à la citoyenneté une action clairement articulée avec celle d'autres institutions partenaires (forces de l'ordre, justice, collectivités territoriales) ?

Comment protéger

- un personnel mis en cause nommément (réseaux sociaux ou tout type de contenu diffusable numériquement etc.) ?
- un agent qui connaît une atteinte à son intégrité au risque de devenir une cible potentielle ?

Il y a eu ensuite un tour de table où il était demandé à chacun de se présenter et de poser quelques jalons sur ce que nous portons comme indispensables.

Intervention FSU sur :

- Le besoin d'écoute, de bienveillance et d'accompagnement de la part de l'institution.
- L'indispensable liberté pédagogique, ce n'est que parce que les enseignants sont libres et éclairés qu'ils peuvent former des citoyens libres et éclairés.
- La nécessité d'une formation solide sur la laïcité et les valeurs de la République qui ne peut être uniquement sous la responsabilité des enseignants H-G EC. Tous les enseignants devaient avoir cette formation.
- La nécessité que la formation permette de répondre à diverses situations, les difficultés l'approche de la laïcité et les valeurs républicaine pouvant exiger des entrées différentes selon que l'on se trouve en milieu urbain ou rural.
- La nécessaire articulation avec les parents d'élèves.
- L'urgence a rappeler aux élèves et aux parents que certaines attitudes sont délictueuses et des « habitudes » prises en raison de la passivité de l'administration ont aujourd'hui des réponses pénales fortes.
- De nouvelles lois ne sont pas nécessaires puisque l'arsenal législatif permet de répondre aux dérives d'aujourd'hui. Il suffit de s'y référer.
- La protection fonctionnelle (art. 11 de la loi de 83) doit être systématiquement accordée quitte à la retirer ou à introduire une action récursoire si l'agent n'a pas à l'avoir.
- les situations où l'intérêt du PERDIR et celui des agents qu'il a sous son autorité sont contradictoires doivent être limitées. Pour cela la lettre de mission doit être connue.
- Que trop souvent le principe du contradictoire n'est pas respecté quand des personnels sont mis en cause. Que trop souvent en cas de critiques ou d'accusation c'est la présomption de

culpabilité et non la présomption d'innocence qui prévalait. Que régulièrement des accusations, des reproches se fondent sur des témoignages anonymisés (j'ai rappelé la jurisprudence européenne sur ce point)

- Pour répondre à un intervenant qui voulait que la règle « stricte » s'applique pour les sorties scolaires, j'ai rebondi sur son exemple du collaborateur occasionnel du service public. Il fallait éviter trois pièges surtout en ce qui concerne la laïcité qui doit être abordé comme un travail de dentelle.

* Eviter d'établir un catéchisme républicain

* Ne pas croire que la loi répond à cette question puisque c'est le Conseil d'Etat qui a créé cette notion qu'il ignore quand il s'agit des sorties scolaires. On peut comprendre, le sujet est plus que sensible

* Ne pas qualifier, par principe, de réactionnaire ou d'islamo gauchiste les personnes selon leur sensibilité sur ce point. Dès lors, il n'y a plus de débat.

A l'issue des interventions, M.F. Monéger retrouve les mêmes propos que lorsqu'elle était à l'Intérieur à savoir :

- Le respect du fonctionnaire et de la loi ;
- trop d'intervention extérieure (parents d'élèves)
- une hiérarchie/institution qui ne connaît pas le terrain
- une institution qui n'écoute pas les agents de terrain
- le manque d'écoute de bienveillance et de soutien
- le sujet sensible qu'est la laïcité